

## Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens

**DOSSIER DE CANDIDATURE** - Formation continue et Contrat de professionnalisation  
Licence Professionnelle Métiers de l'Immobilier : Gestion et Administration de Biens  
Gestion locative de logements privé/social et gestion de copropriétés

**Année universitaire 2018-2019**

Pour toute demande en formation continue ou en contrat de professionnalisation (dès que vous avez trouvé une entreprise pour vous accueillir), vous devez systématiquement prendre contact avec le SEFCA "formation.continue-droit@u-bourgogne.fr"

NOM de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

NOM d'usage (*nom marital*) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

Profession des parents : \_\_\_\_\_

Situation de famille : \_\_\_\_\_ Nombre enfant à charge : \_\_\_\_\_

Profession du conjoint : \_\_\_\_\_

Adresse fixe : \_\_\_\_\_

 : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

Agrafer ici  
une photo  
d'identité

Diplômes obtenus et diplôme en <u>cours d'obtention</u> (à partir du Bac)	Année	Résultats (moyenne/mention)	Université ou autre établissement
Baccalauréat :			Lycée :

Si, tout au long de votre scolarité, vous avez redoublé, préciser ici la(ou les) année(s) ainsi que le(s) niveau(s) d'étude(s) concernés :

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Reprendre le parcours professionnel jusqu'au dernier emploi occupé. Indiquez précisément les durées et dates d'emplois ou de stages, l'intitulé exact de l'emploi occupé ou de la mission réalisée, l'identité de l'employeur ou de l'organisme d'accueil, le lieu d'exercice.

dates (début et fin)	durée	emploi ou stage	intitulé de l'emploi et des fonctions occupées ou de la mission confiée (stage)	employeur

Autres expériences (bénévolat, par exemple) : \_\_\_\_\_

---

---

---

Divers (centre d'intérêts, loisirs) : \_\_\_\_\_

---

---

---

## **LETTRE DE MOTIVATION**

*Exposez ci-dessous les motifs de votre candidature et votre projet professionnel :*

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document.**

Le \_\_\_\_\_  
Signature

**RESERVE A L'ADMINISTRATION**

**AVIS DE LA COMMISSION APRES EXAMEN DU DOSSIER DE CANDIDATURE :**

- dossier retenu, candidat convoqué à l'entretien.
- dossier non retenu.

**ENTRETIEN**

**AVIS DE LA COMMISSION APRES L'ENTRETIEN :**

- candidat admis.
- candidat classé en liste supplémentaire.
- candidat refusé.

## DOCUMENT A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

### CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

#### Les pièces à joindre :

- un curriculum vitae,
- une photographie récente (à agraffer sur la première page),
- les relevés ou bulletins de notes obtenues au cours de vos deux années universitaires (si vous n'avez pas encore le dernier relevé de notes, vous l'amènerez avec vous si vous êtes convoqué(e) aux entretiens de sélection),
- une photocopie du diplôme (BTS, DUT,...) si vous le détenez,
- trois enveloppes (format 16 x 11,5cm) timbrées et libellées à votre adresse pour l'envoi des résultats de la sélection.

Les dossiers de candidature devront être déposés ou envoyés au secrétariat de la Licence **du 09 mai au 04 juin 2018** à l'adresse suivante :

UFR Droit et Sciences Economique et Politique  
Bureau 212 - 4 boulevard Gabriel - BP 17270  
21072 DIJON Cedex

Pour tout autres renseignements : [licenceproimmobilier@u-bourgogne.fr](mailto:licenceproimmobilier@u-bourgogne.fr)  
<http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence-pro.html>

### SÉLECTION DES CANDIDATURES

Tous les dossiers de candidature pour la Licence Professionnelle seront examinés par une commission pédagogique à partir du 05 juin 2018. Les résultats seront envoyés par courrier à partir du 20 juin 2018. Les candidats dont le dossier de candidature sera retenu seront convoqués à un entretien entre le 2 et le 6 juillet 2018.

- ⇒ La liste des étudiants retenus pour les entretiens sera consultable sur le site de l'UFR Droit à partir du 21 juin 2018.
- ⇒ La liste des étudiants définitivement admis ainsi que ceux classés en liste complémentaire sera consultable sur le site de l'UFR Droit le lendemain des entretiens.

<http://ufr-dsep.u-bourgogne.fr/>